


**Élargissement du portail numérique Emploi Ontario et  
du formulaire de demande en ligne Deuxième carrière  
à l'échelle de la province**

**Questions et réponses**

# Table des matières

<b>Ontario</b> 	1
Élargissement du portail numérique Emploi Ontario et du formulaire de demande en ligne Deuxième carrière à l'échelle de la province.....	1
Questions et réponses.....	1
Questions générales et réponses.....	4
Quelle nouvelle est annoncée aujourd'hui? .....	4
Qu'est-ce que le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC? .....	4
À quand remonte le déploiement initial du portail numérique EO et du formulaire en ligne DC? .....	4
Qu'est-ce que la version bêta du portail numérique EO et du formulaire en ligne DC? .....	5
Qui s'en sert jusqu'à présent? .....	5
Quels sont les avantages du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC pour les clients? .....	5
Les clients peuvent-ils utiliser le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC avant leur mise en ligne? .....	6
Y aura-t-il une formation sur le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC? .....	6
Que se passe-t-il si je ne peux pas assister à la rencontre? .....	7
Comment les commentaires à propos du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC seront-ils recueillis pour déterminer les améliorations à y apporter? .....	7
Les clients pourront-ils soumettre leurs demandes relatives au programme DC autrement que par l'entremise du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC? .....	7
Le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC remplaceront-ils la version PDF du formulaire de demande DC lorsqu'ils auront été mis en ligne? .....	7
Vais-je devoir suivre une nouvelle formation lorsque le portail numérique EO et le formulaire de demande DC seront mis en ligne? .....	8

À qui dois-je m'adresser pour m'aider à utiliser le portail numérique EO et le  
formulaire de demande en ligne DC? ..... 8

## **Questions générales et réponses**

### **Quelle nouvelle est annoncée aujourd'hui?**

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (ministère) offre un accès élargi et une formation aux fournisseurs de services d'emploi, aux gestionnaires de système de services (GSS) et au personnel du ministère sur l'utilisation de la version bêta du portail numérique Emploi Ontario (EO) pour les clients, ainsi qu'un formulaire de demande en ligne accessible aux clients pour le programme Deuxième carrière (DC).

Le ministère a poursuivi ses travaux concernant le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC dans le cadre de la phase 2 de la refonte du programme DC annoncé le 13 juillet 2021. L'élaboration de ces outils s'inscrit dans la démarche du ministère pour simplifier le processus de demande du programme DC et améliorer l'accès des clients au programme.

La mise en œuvre du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC à l'échelle provinciale est prévue d'ici le printemps 2022.

### **Qu'est-ce que le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC?**

Le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC sont des outils en ligne que les clients peuvent utiliser pour constituer un dossier de demande dans le cadre du programme DC, notamment remplir le formulaire et téléverser les documents justificatifs requis. Les fournisseurs de services d'emploi et les chargés de cas des gestionnaires de système de services (GSS) doivent d'abord inviter les clients à participer au portail numérique EO avant d'accéder au formulaire de demande en ligne DC. Le portail numérique EO est hébergé sur Public Secure, une plateforme semblable à ONE-key.

### **Quand le portail numérique EO et du formulaire en ligne DC ont-ils été lancés?**

Le ministère a lancé la phase bêta du nouveau portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC le 30 juillet 2021.

### **En quoi consiste la version bêta du portail numérique EO et du formulaire en ligne DC?**

La version bêta du portail numérique EO et du formulaire en ligne DC est la version actuellement utilisée pour l'élaboration du produit final. Elle a été conçue pour soumettre le service à des essais continus auprès des clients dans un environnement numérique. Le ministère recueille des commentaires pour obtenir un éclairage utile et améliorer continuellement le portail numérique et le formulaire de demande en ligne. Depuis juillet 2021, le ministère a reçu une rétroaction et un éclairage des fournisseurs de services d'emploi participants et des clients qui ont utilisé le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC, et il s'en est servi pour élaborer une solution adéquate.

### **Qui s'en sert jusqu'à présent?**

Sept fournisseurs de services d'emploi dans la province ont obtenu l'accès au portail numérique EO et au formulaire de demande en ligne DC, en 2021, pour l'utiliser avec leurs clients.

### **Quels sont les avantages du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC pour les clients?**

Le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC contiennent une version en ligne du formulaire de demande DC, ce qui permet aux clients de constituer un dossier de demande dans le cadre du programme DC, notamment de remplir le formulaire de demande et de téléverser les documents justificatifs requis. L'outil de demande en ligne réduit considérablement les calculs manuels, fournit aux clients une estimation transparente des montants de financement auxquels ils sont admissibles et aide à abrégier l'ensemble du processus de demande. L'analyse des premières données a révélé que le délai de traitement des formulaires de demande en ligne DC était de deux à quatre semaines à partir du moment où le client commence à constituer

un dossier de demande jusqu'au jour où il signe une entente avec le ministère. D'après les premiers commentaires reçus des utilisateurs actuels, le formulaire de demande en ligne est efficace et facile d'emploi.

### **Les clients peuvent-ils utiliser le portail numérique EO et le formulaire de demande DC avant leur mise en ligne?**

Oui, avec l'élargissement prévu à l'échelle de la province, tous les clients des fournisseurs de services d'emploi et des gestionnaires de système de service (GSS) qui administrent directement un programme DC auront la possibilité d'utiliser le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC. Le fournisseur de services d'emploi ou le chargé de cas du GSS doit inviter le client à utiliser le portail numérique. Le ministère est impatient d'accroître l'utilisation du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC et de collaborer avec les fournisseurs de services pour augmenter le taux d'adoption du numérique au fil du temps.

### **Y aura-t-il une formation sur le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC?**

Oui, une formation sera offerte dans le cadre de l'élargissement du portail numérique et du formulaire en ligne à tous les employés des fournisseurs de services d'emploi et aux GSS qui administrent directement un programme DC et qui travaillent auprès de clients. Cette formation permettra notamment de passer en revue les changements apportés au Système de gestion des cas du Système d'information d'Emploi Ontario (SGC-SIEO).

Les participants doivent cliquer sur le lien [Connexion à monSIEO](#) pour ouvrir une session dans monSIEO et s'inscrire à l'une des séances de formation en anglais ou en français à l'une des dates suivantes :

#### Séances en anglais :

- lundi 14 février 2022 – de 10 h à 11 h 30
- mercredi 16 février 2022 – de 10 h à 11 h 30
- jeudi 24 février 2022 – de 10 h à 11 h 30

### Séances en français :

- vendredi 18 février 2022 – de 10 h à 11 h 30
- mercredi 23 février 2022 – de 10 h à 11 h 30

### **Que se passe-t-il si je ne peux pas assister à la séance?**

Des ressources, notamment des guides d'utilisation du système, des aides de bureau et des vidéos de formation qui montrent et expliquent comment utiliser le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC, sont proposées dans l'espace monSIEO.

### **Comment les commentaires à propos du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC seront-ils recueillis pour déterminer les améliorations à y apporter?**

Les fournisseurs de services d'emploi et les GSS seront invités à participer à des séances avec le ministère pour partager leur expérience du portail et du formulaire de demande en ligne, ainsi que celle de leurs clients, et à formuler des observations sur les possibilités d'améliorations continues avant le lancement au printemps 2022.

### **Les clients pourront-ils soumettre leurs demandes relatives au programme DC autrement que par l'entremise du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC?**

La version PDF du formulaire de demande DC restera à la disposition des clients, au besoin.

### **Le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC remplaceront-ils la version PDF du formulaire de demande DC après leur mise en ligne?**

Non, la version PDF du formulaire de demande DC restera à la disposition des clients qui en auront besoin; cependant, le ministère recommande vivement d'utiliser les outils

en ligne disponibles pour les clients. La mise en œuvre du portail numérique et de la demande en ligne à l'échelle de la province est attendue d'ici le printemps 2022.

**Vais-je devoir suivre une nouvelle formation après la mise en ligne du portail numérique EO et du formulaire de demande DC?**

Pas forcément. Le produit bêta actuellement utilisé sera celui qui sera mis en ligne avec d'éventuelles améliorations pour l'utilisateur. Selon l'étendue des changements, une formation supplémentaire pourrait être organisée pour le lancement du portail numérique EO et du formulaire de demande en ligne DC. De multiples ressources, par exemple les guides d'utilisation du système, les aides de bureau et les vidéos de formation, continueront d'être mises à jour et accessibles dans l'espace monSIEO.

**À qui dois-je m'adresser pour m'aider à utiliser le portail numérique EO et le formulaire de demande en ligne DC?**

Veillez adresser toute question ou demande de clarification sur l'utilisation des outils en ligne à votre représentante ou représentant ministériel.